

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 01 Avril 2026, au lieu habituel, à**  
**20h00****Date de la convocation : 26 Mars 2026****Président de séance : M. André BRIVADIS,**  
**Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	<b>15</b>
- présents :	<b>14</b>
- votants :	<b>14</b>
- absents :	<b>1</b>

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M. BOUDET Gérard et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent : Mme LEGER Carine

Secrétaire de séance : Mme DUPON Dominique

**2022 – 36 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours**

Madame le Maire explique que La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours soit désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

AR Prefecture

043-214300485-20260401-D\_36\_2026-DE  
Reçu le 02/04/2026

2026- 36

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Désigne Mme Marie DEHEPPE, conseiller municipal, correspondant incendie et secours.

Le Maire,  
Armelle SAVINEL



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14